

N° 1129 - AVRIL 2018

AVIS - FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Nous vous informons que les services administratifs et techniques de l'Administration Communale de Viroinval et du CPAS seront exceptionnellement fermés **les 04 et 11 mai toute la journée**.
Nous vous remercions de votre compréhension

SERVICE DE BROYAGE DE BRANCHAGES À DOMICILE

Suite à vos travaux de jardinage, vous avez de nombreuses branches dont vous voudriez vous débarrasser ?

Une solution : l'Administration communale de Viroinval vous propose son service de broyage à domicile. Le premier broyage annuel aura lieu les jeudi 26 et vendredi 27 avril 2018 de 8h à 16h et, si nécessaire, le samedi 28 avril de 8h à 12h.

Où faire votre réservation ? Au service technique communal des travaux : 060/37.00.60 de 8 à 12 h et de 13 à 16h. **Les dernières réservations sont fixées au mercredi 25 avril 2018, jusqu'à 12 h. Tout renseignement technique peut être obtenu à ce même numéro.**

Rappel des modalités :

- 1) Les prestations de broyage sont gratuites mais limitées dans tous les cas à une demi-heure par site privé.
- 2) Ni le personnel ni le matériel de la Commune ne pourront pénétrer dans une propriété privée.
- 3) Les branchages devront être placés le plus près possible de la voie carrossable mais pour des raisons de sécurité sans entraver la voie publique.
- 4) Seules les branches coupées dans l'année seront traitées ; les déchets verts au stade de putréfaction ne seront pas acceptés. Le diamètre des branchages ne pourra excéder plus de 8cm. Les troncs et les racines seront donc exclus. L'herbe, le lierre, les orties, les épines ou autres plantes grimpantes...ne seront pas considérées comme branchage. Tout élément étranger (métal, plastique) devra être enlevé de chaque branchage. Le gravier, les petits cailloux sont également exclus.
- 5) Le broyage ne s'effectue plus sur partie privée mais sur la voirie publique (généralement le long de l'habitation du demandeur). Il se peut que la voirie soit souillée par des résidus de broyat restés à l'endroit où le broyage des branches a été réalisé par les ouvriers communaux. Si c'est le cas, et conformément au Règlement général de Police administrative en application à ce jour, le demandeur devra obligatoirement veiller au nettoyage de la voirie bordant son habitation.
- 6) Le broyat pourra être conservé si vous en faites la demande lors de l'inscription.
- 7) Si pour une raison quelconque, le service n'a pas été rendu le jour déterminé, les bois devront être enlevés afin de ne pas perturber la circulation des piétons et véhicules.
- 8) Le bois destiné au broyage ne pourra provenir d'une exploitation commerciale.
- 9) Les branches qui ne seront pas traitées par la Commune devront être enlevées par le riverain puis amenées au Parc à conteneur de Viroinval où des branchages y sont régulièrement broyés. Le broyat obtenu est mis gratuitement à votre disposition. Nous vous demandons simplement de vous servir raisonnablement pour que le maximum de personnes puisse en profiter.

LA RECONNAISSANCE PRÉ-NATALE

Depuis le 1er avril 2018, la procédure administrative des reconnaissances pré-natales est modifiée. Afin de faciliter vos démarches, nous vous conseillons de contacter, préalablement, par téléphone le service Population au **060/31.01.72**.



JOB ÉTUDIANT 2018

Les étudiants qui postulent un emploi durant les vacances d'été sont invités à introduire leur candidature à l'Administration communale – **Parc communal 1 – 5670 Viroinval et ce avant le 30 avril 2018.**

Cette demande doit préciser clairement et impérativement :

- les périodes de disponibilité et endroits souhaités ;
 - le n° de registre national et lieu de naissance ;
 - le n° de téléphone ;
 - le n° de compte bancaire ;
 - l'éventuelle possession du permis B et/ou d'un moyen de locomotion (pour les médiateurs camps scouts).
- Types d'emplois proposés et conditions :
- été solidaire (dès 15 ans*) ;
 - travaux forestiers en juillet (dès 16 ans) ;
 - moniteur de plaine de jeux (dès 18 ans* et possession du brevet d'animateur) ;
 - office du tourisme du 15 juillet au 15 août (dès 18 ans* et éventuellement bilingue) ;
 - médiateur camps scouts (dès 18 ans* + moyen de locomotion et/ou permis B de préférence parlant le néerlandais)

* âge acquis au cours de l'année

Dès que le Collège communal aura statué sur les demandes, les étudiants en seront informés.

Un formulaire d'inscription est disponible au service des Ressources Humaines et de la Jeunesse - **060/31.00.21 ou marine.colin@viroinval.be**

JOURNÉE PORTES OUVERTES AU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Le 06 mai 2018, à l'occasion de ses 10 ans le Service public de Wallonie (SPW) organise sa journée portes ouvertes lors de laquelle 10 sites seront ouverts au public et ce totalement gratuitement.

- Les services de la Géomatique à Salzinnes
- Le futur centre Perex à Dausoulx
- La régie autoroutière à Dausoulx
- Le barrage de la Plate-Taille aux lacs de l'eau d'Heure
- L'écluse de Lanaye
- Le laboratoire de Châtelet
- La barrière Mathieu à Tenneville
- La Zone d'immersion temporaire à Jodoigne
- Le Red-Cube à Jambes
- Le Pôle de la pierre à Soignies

Cette journée sera l'occasion de découvrir une diversité de métiers (parfois insolites) exercés au sein du SPW.

Quand : le 06.05.2018 entre 10h et 17h

Où : 10 lieux en Wallonie (Namur, Châtelet, Tenneville, Soignies, Jodoigne, ...) Le programme détaillé est disponible sur le site internet wallonie.be

AGENDA

- Nismes: Le 21.04.18 à 17h30 - Concert de Printemps** à la Salle Paroissiale
- **Entrée 3€ - Org: Les Fanfares Royales de Nismes : 0496/62.48.82**